

Concours de Land Art

OEUVREZ POUR LA NATURE

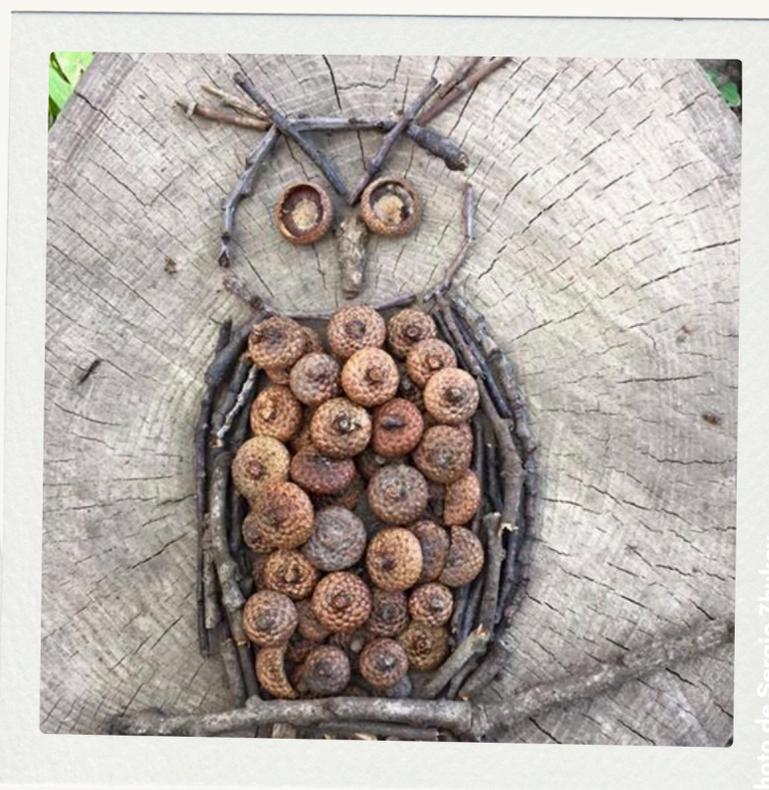
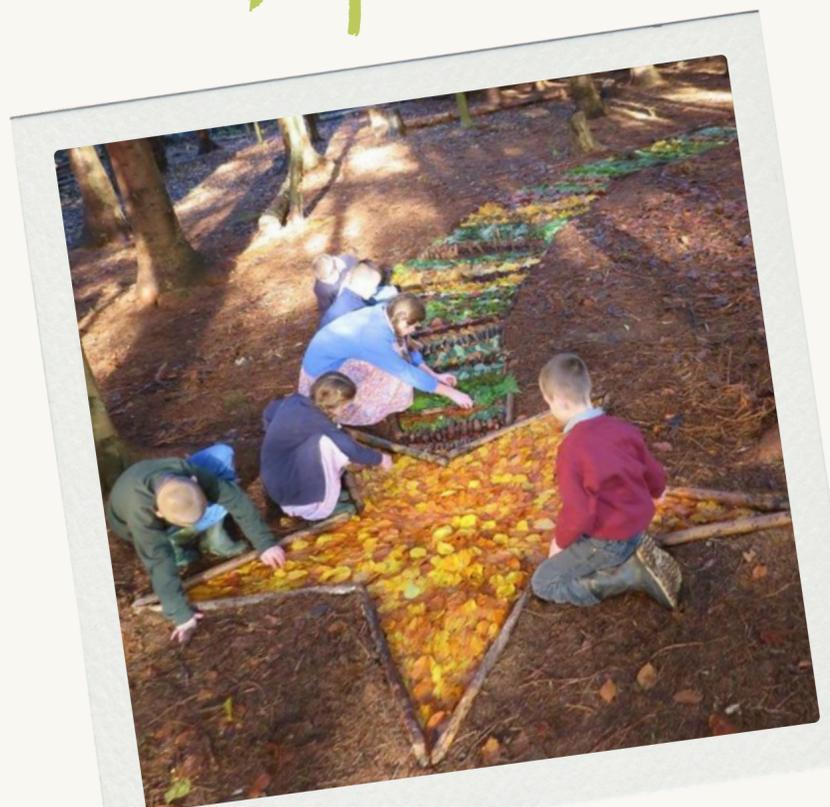


photo de Sergio Zhukov

Du 1 juin au 1 juillet 2025

Le concours Land Art, ça consiste en quoi ?

Réalisez une création éphémère à partir de matériaux naturels (bois, feuilles, pierres, végétaux, terre, sable, boue, ...).

Envoyez ensuite jusqu'au 1 juillet 2025, une photo de votre œuvre et le formulaire de participation en indiquant bien vos adresses mail et postale, à l'adresse mail suivante :

animation.biodiversite@smpv.org

Et tentez de remporter le gros lot !





Concours de Land'Art

“Laissez la nature devenir votre atelier !”

Formulaire de participation

Nom :

Prénom :

Age :

Nom de l'oeuvre :

Adresse mail du participant ou adulte référent :

.....

Adresse postale du participant ou adulte référent :

.....

Merci pour votre participation !!





Présentation du concours :

Qu'est ce que le Land'art ?!!

Courant d'art contemporain, le Land art puise son inspiration et sa matière première dans la nature.

Pierres, sable, feuilles ou branches deviennent des modules ou des pigments pour faire de jolis dessins ou constructions dans le paysage. Parfois, le vent, la pluie ou le soleil les métamorphosent ou font disparaître ces œuvres éphémères ! Tout ce qui a été prélevé retourne donc à la terre. A vous de laisser la nature devenir votre atelier !

Règlement du concours :

• Article 1 - Objet du concours :

Le présent concours a pour but de promouvoir la créativité, la sensibilité artistique et le respect de l'environnement à travers la pratique du land art, un art éphémère en harmonie avec la nature.

• Article 2 - Conditions de participation :

Le concours est ouvert à toutes les personnes souhaitant s'inscrire, individuellement ou en équipe. Inscription avant la date limite fixée au 1er juillet 2025. Toute inscription sera confirmée par l'organisateur.

• Article 3 - Données collectées

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre du concours et ne seront pas transmises à des tiers. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.



Concours organisé par le PETR du Piémont des Vosges "Laissez la nature devenir votre atelier !"



- **Article 4 – Matériaux autorisés :**

Les participants ne peuvent utiliser que des matériaux naturels trouvés sur place (branches, feuilles, pierres, sable, etc.). Aucun matériau artificiel ou nuisible à l'environnement ne sera autorisé. Toute altération du site naturel est strictement interdite.

- **Article 5 – Déroulement du concours :**

- **Date :** du 1er juin au 1er juillet 2025
- **Lieu :** territoire du Piémont des Vosges.
- **Vernissage et remise des prix**

- **Article 6 – Critères de jugement**

Les œuvres seront évaluées par un jury sur la base des critères suivants :

- Respect du thème.
- Originalité et créativité.
- Intégration harmonieuse dans le milieu naturel.
- Technique et soin dans la réalisation.

- **Article 7 – Droits d'image**

Les participants autorisent les organisateurs à photographier et diffuser leurs œuvres à des fins de communication et de promotion du concours. Les participants garantissent que leur œuvre est originale et ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

- **Article 8 – Responsabilités**

- Les participants s'engagent à respecter l'environnement et à remettre le site en état à la fin du concours. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage survenu pendant l'événement.
- Les participants sont seuls responsables de leur sécurité lors de la réalisation de leur œuvre. Ils s'engagent à choisir des lieux sûrs, accessibles et ouverts au public ou privés avec autorisation.

- **Article 9 – Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

